

# Moins de profs au collège et lycée, mais plus d'heures sup

[éducation](#) | [enseignants](#) | [gouvernement](#)

Paris, France | AFP | 19/12/2018 19:10 UTC+1

Les enseignants seront moins nombreux en collège et lycée à la rentrée prochaine, mais les élèves ne pâtiront pas de cette baisse, assure-t-on mercredi au ministère de l'Éducation, notamment grâce à un volume accru d'heures supplémentaires effectuées par les profs.

En septembre 2019, les établissements publics du secondaire devraient accueillir quelque 32.000 élèves supplémentaires, à environ 4,437 millions (+29.000 au collège, -1.800 au lycée, +4.500 en BTS et stable pour les prépas, deux formations post-bacs insérées dans les lycées).

Dans son budget 2019, le gouvernement avait annoncé une baisse de 2.650 postes dans le secondaire, compensée par une hausse du volume des heures supplémentaires. Jusqu'à présent, les enseignants étaient tenus d'effectuer une heure supplémentaire par semaine --rémunérée-- lorsque leur établissement le demandait. Désormais, ils ne pourront refuser deux heures supplémentaires.

Autre vivier de ressources pour garantir "la stabilité des moyens d'enseignement", selon les termes de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), rue de Grenelle: les professeurs qui bénéficient de décharges (missions particulières qui font que ces enseignants n'effectuent pas toutes leurs heures devant les élèves).

Quelque 365 postes seront récupérés sur ces décharges, dont le nombre avait fortement progressé ces dernières années (+10% depuis 2015 à 4.000), selon la Dgesc. Ne sont pas concernées les décharges statutaires ou pour fonction syndicale.

"C'est un tour de passe-passe. Le ministère n'assume pas les suppressions de postes", s'agace Stéphane Crochet, secrétaire général du syndicat SE-Unsa. "Il y a une volonté de faire croire que les heures sup et les postes, c'est la même chose. Ce n'est pas vrai, ni pour les élèves ni pour les profs".

Pour le primaire, le ministère confirme la création de 2.350 postes, dans un contexte de baisse du nombre d'élèves (-33.600), dans le cadre de sa politique visant à donner la priorité au primaire. Ces postes seront dédiés en partie à la poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire.

"Les créations de postes bénéficieront à toutes les académies et aucune ne verra ses moyens diminuer, même lorsque leurs effectifs scolaires baissent plus que la moyenne nationale", a-t-on indiqué.

Treize académies, avec des territoires ruraux et de fortes baisses démographiques scolaires, afficheront le même nombre de postes, dont Besançon, Reims, Nancy-Metz, Nantes, Dijon etc. Les 17 restantes (et Mayotte) ont toutes une hausse du nombre de postes. Dont notamment Créteil (+502), Versailles (+462), Mayotte (+150), La Guyane (+150), La Réunion (+122) et Aix-Marseille (+110).